

Des tentatives d'explications sans réponses à ce jour

Les groupements interprofessionnels régionaux

Lorsque j'avais pris la direction de l'affaire, il existait un groupement dans lequel j'avais préféré entrer, mais où, compte tenu de mon profil et de ma façon de monter l'affaire en associant les ouvrières, je faisais figure de flibustier infréquentable, par rapport aux vieux fabricants traditionnels installés, pour certains avant la guerre, et qui n'avaient jamais fraternisé avec le propre fondateur de l'affaire, lui-même, ancien para-commando, considéré comme une sorte de baroudeur, comparé à ceux qui avaient traversé la période de l'occupation en s'accommodant au mieux des conditions.

Les entreprises régionales du secteur

J'avais en effet remarqué que la profession en France était composée de couches ne se fréquentant pas du tout, en dehors de liens familiaux.

Et la délocalisation commencée en 1973 n'avait pas amélioré les contacts, chacun craignant de perdre un client capté par un concurrent régional, la plus grande prudence étant de mise et les noms de leurs clients ne circulant pas : c'était de l'ordre du secret professionnel, sachant qu'une bonne partie des ateliers de confection étaient d'occultes sous-traitants de grands groupes.

Les fabricants régionaux du terroir d'un côté en partie sous-traitants de grands comptes, vendaient aussi en direct via des représentants sur leur région, mais une partie inconnue de leur fabrication et restaient de taille relativement modeste, certains se limitant à un effectif inférieur à 50 personnes pour éviter d'avoir un comité d'entreprise.

Au passage, il faut évoquer la lourdeur de l'administration qui imposait en permanence de nouvelles règles contraignantes aux entreprises ayant dépassé cet effectif de 50 personnes.

On constatera un jour que les mesures imposées par l'Etat au fil des changements de gouvernements et systématiquement présentées par battage médiatique intense, comme un progrès social, n'auront jamais été reprises par les pays européens, mais par contre, auront petit à petit, faute d'aménagements indispensables en fonction des conjonctures, entravées les entreprises françaises un temps en concurrence avec leurs

homologues des pays voisins, jusqu'à ce qu'elles disparaissent ayant perdu les marchés entre autres à cause de ces entraves.

Dans ce climat de quasi terreur, les fabricants ayant survécu aux différentes vagues de fermetures (environ tous les cinq ans depuis 1973) ne tenaient pas à faire parler d'eux et ne cherchaient pas à sortir de leur territoire local, fabriquaient des articles de base que leur achetaient des commerçants des villes et départements limitrophes.

L'affaire dont j'avais repris la direction n'était pas de cet ordre et avait été une relativement grosse entreprise régionale de 200 salariés en 1978, avant de chuter après la mort du fondateur, ce qui en faisait une des cinq plus importantes entreprises du secteur de la région.

D'une part, ce fondateur n'avait pas repris la société par filiation : il l'avait créé de toutes pièces après 1945, ensuite, il était financé par des appuis financiers hors département.

N'étant pas du métier¹, il avait en quelques années dépassé des entreprises régionales du secteur ayant pignon sur rue depuis plusieurs les années 20.

Mais, bien qu'originaire du cru, il était seul, dans une région où son engagement pendant la guerre dans la 1^{ère} armée française n'avait pas dû être considéré d'un très bon œil par les instances régionales qui s'avéreraient plutôt favorables aux thèses d'obédience régionalistes et à leurs prises de positions, et avait confié des responsabilités à des gens plutôt autonomistes sans que ça se sache.

De ce fait, étant décédé en 1980, pour les vieux fabricants, il faisait partie des météores, ceux qui grossissent trop vite et disparaissent, les confortant dans leurs attitudes prudentes.

L'emprise de l'Etat sur les PMI

J'avais eu l'occasion de constater que le métier de patron français n'était pas une sinécure, tant le poids de l'Etat se faisait sentir, aussi bien par les prélèvements fiscaux et sociaux en augmentation constante annuelle, que par les interventions systématiquement en faveur des salariés dès qu'une entreprise rencontrait des difficultés sur son marché.

¹ Il avait une licence en Droit

En fait, à compter de 1980, il était devenu quasiment impossible de réduire les effectifs sans encourir de graves déboires financiers.

Le moindre licenciement était divulgué par la presse et présenté comme une sorte de grave faute commise par un monstre d'ingratitude contre les malheureux qui lui avaient confié leur existence.

Les campagnes de presse ne relatent jamais les causes réelles du besoin de réduction des effectifs et s'axent uniquement sur les reportages basés sur une version systématiquement simpliste des faits, les présentant comme un coup du sort doublée d'une vilénie ourdie par le patron pour gagner plus d'argent sur le dos des ouvriers. Il est donc légitime de le punir.

A cet effet, la direction du Travail dépêchait un Inspecteur chargé de chercher et trouver tout motif de contestation permettant de reculer les licenciements de trois mois en trois mois et ouvrant la possibilité d'en contester les causes ensuite, devant les conseils de Prudhommes.

Ainsi, pour l'opinion publique, l'Etat intervenait en faveur des salariés et les protégeaient contre l'horrible personnage qui les exploitait.

Ce dernier, convaincu qu'il ne serait pas entendu, préférait « ne pas souhaiter s'exprimer ». De toute façon, il était condamné d'avance, puisqu'il licenciait.

Aucune mention via les journalistes de la vie économique et des conséquences à terme des décisions d'Etat d'alourdir les prélèvements, jusqu'à ce que l'entreprise française fasse des bénéfices ridicules comparés à leurs homologues des autres pays, voire de leurs concurrents n'ayant pas de salariés en production et fournissant des produits achetés dans les pays à bas salaires, encouragées en catimini par le même Etat.

Les motifs de repousser, voire de refuser les licenciements s'appuyaient en général sur des considérations purement procédurales, c'est-à-dire en cherchant des points de détail dans la rédaction des courriers non rédigés selon les dernières dispositions du Code du travail.

Ainsi, l'entreprise, au bout de quelques mois saignée à blanc en devant continuer de sortir salaires et charges sociales ne correspondant pas aux rentrées financières, déposait le bilan avant les payes qu'elle ne pourrait pas effectuer, et les journaux titraient alors : « les salariés soulagés », euphémisme chargé de présenter le fait que l'Etat, via le

système confidentiel des AGS (« assurances générales sur salaires ») financé par les prélèvements sur les entreprises, allait leur faire verser sous un mois par le liquidateur : salaires, préavis et ancienneté.

Comme ensuite, les salariés touchaient deux années de chômage représentant 90% du dernier salaire, de 1975 jusqu'à l'explosion financière de 2007, en France il fût courant en cas de baisse de conjoncture devant entraîner réduction de l'effectif, de détruire l'entreprise, et de casser le dirigeant s'il ne faisait pas partie d'un réseau influent.

Personne n'en avait cure et c'était presque une sorte de jeu auquel se livraient de hauts fonctionnaires régionaux, en toute impunité.

Ils pouvaient démolir le présomptueux qui avait voulu devenir patron, et se délecter en coulisse de ses années de galères à venir, les banques trouvant ouvertes toutes les possibilités de le poursuivre en justice pour le ruiner, pendant des années.

Ainsi, tout le monde était content : les salariés qui touchaient indemnités et anciennetés de l'Etat, les fils de famille et les diplômés de grandes écoles qui avaient cassé un autodidacte ayant osé les dépasser socialement un temps, les chefs de service de la fonction publique dont ils étaient les bêtes noires quand l'affaire fonctionnait et qu'ils les voyaient se déplacer dans des limousines hors de leurs moyens.

Ma découverte que « les chiens sont lâchés »

Un jour, je fus relancé d'une manière comminatoire au téléphone par un des responsables de l'URSSAF, me sommant de rembourser la totalité des sommes dues, qu'ils avaient entre temps doublés sans vergogne, et de leur consentir une caution sur mes biens propres.

Interloqué devant une telle volteface sans préavis alors que j'avais prévenu tout le monde, je lui signalai que j'étais en contact à ce sujet avec la Préfecture et avais demandé un étalement.

Dissimulant mal sa jubilation, il m'annonça que ma demande avait été rejetée lors de la réunion mensuelle à la préfecture réunissant les chefs de service des différents administrations, direction du travail, BF, URSSAF, Trésorerie générale, afin de statuer sur les problèmes en cours.

Il s'agissait du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises), et j'avais suffisamment participé de nombreuses réunions en 1984, lors de la reprise de l'entreprise.

Et là, j'apprenais par téléphone que le CODEFI prenait parti contre moi, sans même que j'en sois informé.

Je ne savais pas encore de quoi étaient capables ces organismes, quand permission de déchiqeter les entreprises leur était donnée par l'Administration.

J'entretenais jusque-là depuis 15 ans des rapports très limités avec l'Administration rencontrée en 1984, lors du montage de la reprise par les salariés.

J'avais été en contact lors de session de CODEFI avec les responsables URSSAF et du Trésor du moment, mais il n'en était pas résulté de rapports extra travail une fois la société redémarré et j'avais perdu de vue tout ce monde, qui de toutes façons, m'ayant toujours traité avec une distance condescendante, ne m'avait jamais manifesté la moindre chaleur lors de nos rencontres. De plus ils changeaient de poste régulièrement.

Comme je l'ai déjà expliqué, j'avais conscience que je n'étais pas apprécié, aussi, étant d'un naturel plutôt confiant, pour ne pas ressentir de réaction de rejet et prévenir les frictions, j'évitai les contacts directs, ne supportant pas les ricanements et les sous-entendus ironiques sur mes origines « parisiennes », compte tenu de la réussite de l'opération.

Payant à date l'URSSAF et les différents impôts, en constante augmentation en fonction de l'augmentation des effectifs et des prélèvements, je tirai vanité intime de signer des chèques mensuels juteux de plusieurs centaines de milliers de francs aux différentes administrations et annuel à la localité, considérant qu'avec ce que je payais, je pouvais marcher la tête haute sur les trottoirs de la ville.

Cette situation avait duré pendant quinze ans et quand le CODEFI décida de me saquer sans même me prévenir oralement, j'y vois une volonté délibérée de me démolir.

Le responsable du centre des Impôts local m'avait également appelé et avait eu une phrase sibylline au téléphone dont je n'avais pas saisi la portée : il m'annonça au téléphone, lors d'une relance consécutive à cette démolition programmée : « De toutes façons, ce n'est pas moi qui vous trainerait au tribunal de Commerce ».

Sur le moment, je ne saisis pas qu'il devait faire allusion aux discussions qu'ils avaient dû avoir entre eux sur leur attitude à mon encontre, durant les réunions du CODEFI.

l'URSSAF, n'avait rien trouvé de mieux que doubler la somme due sans raisons autres que pénalités de retard.

Le comportement de cet organisme à mon encontre était inhabituel et sa vindicte avait attiré l'attention d'un membre du TC, qui demanda à son directeur « où il allait, avec ça », phrase qui avait dû signifier des conséquences à venir à l'encontre du furieux vindicatif.

J'avais voulu approcher le directeur de cet organisme, via l'Union patronale.

La scène vaut d'être compté.

Réception courtelinesque du directeur de l'URSSAF

Au jour dit, nous nous retrouvâmes dans une salle de réunion de l'URSSAF avec le secrétaire de l'UIPF (union patronale), son président de l'époque, petit industriel de la mécanique que je ne connaissais pas et le Directeur de l'URSSAF, au physique négligé, me rappelant le blanchisseur que j'avais vu en 1986, avec qui j'avais eu une altercation : roux, un collier de barbe hirsute, en polo, porté depuis plusieurs jours.

Je commençai à raconter les péripéties que je rencontrais et en étais au fait que nous avions gagné en première instance au TC de Nanterre, démontrant que nous étions dans notre bon droit, quand irrité, il m'interrompit brusquement.

Il jeta sur la table un livre paru à l'époque, celui de l'inspecteur Gaudino, « la mafia des tribunaux de commerce », que j'avais lu et s'emportant, et coupant court à toute discussion courtoise, asséna: « bon, les tribunaux de commerce, ça ne veut rien dire, y'a qu'à lire le livre, ça ne m'intéresse pas ».

Du coup, j'étais ravalé au rang d'escroc ne payant pas l'URSSAF.

Puis il émit la sentence comme quoi, le textile habillement ne marchait pas si mal que ça, puisque dans la ville existait un nouveau champion qui alignait succès sur succès.

Il parlait de l'entreprise soutenue par la région.

Puis il lança en me lançant un regard de défi : « je roule en Clio, moi ! »

A ces mots, je réalisai que j'avais devant moi autochtone jaloux à en crever de la réussite et compris également pourquoi j'avais subis un contrôle URSSAF au résultat téléguidé, deux ans avant.

La voiture d'occasion à 6.000€ avait donné des hauts le cœur au petit gars devenu directeur de l'Urssaf et il se vengeait par le biais de son poste de salaud de petit parvenu patron, en provenance de Paris, qui se permettait de rouler en véhicule de marque, même vieux, dans son périmètre.

A ces mots, je repris la parole pour m'esclaffer en l'apostrophant à mon tour, lui signalant que ma voiture avait 13 ans et coûtait 3.000€, contrairement à la sienne qui ne lui appartenait pas et dont il avait l'usufruit gratuitement.

Et je lui rappelais les conditions financières outrancières dont bénéficiait d'une manière occulte cette affaire : comme exemple, il aurait pu choisir mieux.

Et je lui assénais qu'avec les charges à payer, sans appui en haut lieu, il était impossible de s'en sortir au moindre problème, en France et dans la profession en particulier, avec les charges réclamées.

Décontenancé par ma virulence, il me répondit par une pirouette évitant de débattre de l'évidence, m' enjoignant de « me plaindre à mon député ».

Nous partions à nouveau en discussion de bistrot, avec un régional du cru abhorrant « les parisiens » dans leur ensemble et profitant d'une circonstance favorable pour tenter de les éjecter du territoire.

Le secrétaire de l'Union Patronale tenta de recadrer la conversation dans un registre normal et lui demanda alors ce qu'il voulait, pour dire quelque chose.

Il lui répondit en se tournant vers lui, comme si je n'étais pas là , m'ignorant délibérément:

« Moi ? je vais à la liquidation ».

Je n'attendais rien d'un tel individu, non seulement foncièrement hostile, mais en plus stupide et méchant, une caricature du fonctionnaire borné, une représentation de ce qu'avaient dû subir les gens se trouvant pendant l'occupation

face à un fonctionnaire collaborationniste chassant, terroristes, réfractaires du STO et juifs et les livrant avec joie à la police allemande.

Nous levâmes cette pénible séance, sans intérêt sauf de contempler un cuistre dans ses œuvres.

Passant devant lui, je m'astreins à lui dire au revoir avec chaleur, ce qu'il ne comprit pas, me regardant avec incrédulité.

Il devait avoir l'habitude de voir les dirigeants sortir en pleur ou furieux de son antre.

Il faut croire qu'il avait d'autres problèmes car j'appris par un article de presse qu'il était décédé brusquement trois mois plus tard au volant de sa voiture de fonction d'un malaise cardiaque.

Mais j'étais au point mort et voyant que l'opération tournait à l'aigre, ulcéré par cette constante hostilité, considérant que l'on était plus 15 ans en arrière et que je n'avais plus à me laisser incommoder par des laquais sans réagir, n'ayant personne pour me protéger dans les sphères régionales, je décidai de tenter une intervention en haut lieu.